

SNU-ipp35

annuaire

BULLETIN DE LA SECTION SNU - IPP D'ILE-ET-VILAINE
 Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (FSU)
 Fédération Syndicale Unitaire (Enseignement - Éducation - Recherche - Culture)
 Tél. : 02.99.36.88.43. - Fax. : 02.99.36.43.00. - 9 Avenue Chardonnet 35 000 Rennes
 Adresse électronique : snuipp35@wanadoo.fr Site Internet : http://35.snuipp.fr

Dispensé de timbrage RENNES CTC



Déposé le 30 / 10 / 2007



ETIQUETTE
ADRESSE

ETIQUETTE ADRESSE

Permutations nationales Changer de département

CALENDRIER DES OPERATIONS

Les dates précises seront publiées dans la note de service dans un BO de début novembre 2007-10-10

19 novembre 2007 : ouverture du service Internet

10 décembre 2007 fermeture du service Internet

11 au 13 décembre 2007 : envoi des confirmations des candidatures dans la boîte aux lettres I-PROF de l'enseignant

21 décembre : date du renvoi des confirmations

22 février 2008 : date limite de réception des demandes d'annulation ou de modification exceptionnelle de candidature, des dernières demandes déposées au titre du rapprochement de conjoints (ceci concerne uniquement les couples dont le conjoint est muté postérieurement à la fermeture du serveur)

Fin mars 2008 résultats

Aucune modification notable par rapport aux barèmes appliqués l'an passé. Seul un gros point d'interrogation demeure sur les 500 points accordés aux situations relevant du handicap (démarche auprès des MDPH) et /ou de problèmes sociaux. Nous avons fait modifier la circulaire auprès du ministère pour la rendre plus lisible et pour corriger des ambiguïtés de l'an passé. Nous avons également demandé que soient majorés les points pour renouvellement de demande quand la demande est ancienne

Évaluations CM2

L'évaluation diagnostique CM2 a été mise en place dans la précipitation nous a confirmé que les enseignants ont toute latitude de création. Le SNUipp avait dénoncé cette précipitation et obtenu que créer et d'utiliser leurs propres outils. L'évaluation ne soit pas obligatoire.

Le document ministériel suscite de nombreuses interrogations. En précipitation, avaient fait l'objet de problèmes d'étalement et de effet, sur les 44 exercices du livret ministériel :

-21 sont des exercices des évaluations CE2 de 2006 (avec éventuellement des consignes modifiées et/ou des temps de passage raccourcis ou allongés),

-4 sont « inspirés » d'exercices des évaluations 6e de 2006 ; raccourcis ou simplifiés.

Les autres exercices sont inédits ou une reprise d'évaluations antérieures.

Pour beaucoup, le niveau est inférieur ou égal aux exercices des évaluations CE2, notamment dans l'épreuve 2. Les compétences mesurées sont majoritairement celles de fin de cycle des apprentissages fondamentaux et non celles du cycle des approfondissements.

Le changement de finalité des évaluations n'est accompagné ni d'exploitation, ni de formation.

Le SNUipp renouvelle sa demande d'une mise à plat de l'ensemble des dispositifs d'évaluation (maternelle, élémentaire).

Sans syndiqués, il n'y a pas de syndicat !

Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force face à l'administration et au gouvernement.

Plus que jamais la profession a besoin de tous les collègues pour montrer sa détermination collective à ne pas céder aux pressions gouvernementales qui voudraient amoindrir le Service Public d'Éducation par la baisse du nombre de postes, la remise en cause du statut des fonctionnaires et l'augmentation des charges de travail.

Agir pour défendre le Service Public d'Éducation, seul garant de l'égalité de traitement des élèves, transformer l'école, tenir informée la profession et faire valoir les droits individuels et collectifs des collègues, telles sont les orientations du SNUipp-FSU.

Les cotisations des adhérents sont le seul moyen de financement des actions et garantissent l'indépendance du syndicat.



Plus nombreux, plus forts, plus efficaces !

Se syndiquer est un acte prioritaire !

Dès maintenant, rejoignez-nous !

Rappel : votre cotisation syndicale peut-être étalée sur l'année et 66% sont déductibles des impôts.

Grève le 20 novembre De la fonction publique

L'ensemble des fédérations de fonctionnaires et de l'Éducation Nationale fait un appel unitaire à un mouvement de grève le 20 novembre.

(déclarations page 2).

La mobilisation doit être importante pour s'opposer aux différentes attaques faites à la fonction publique.

La FSU 35 et Le SNUipp35 appelle les collègues à participer massivement aux assemblées générales proposées dans le département afin de préparer cette journée :

- le 13 novembre à 17h30 à Rennes,

- le 15 novembre à 17H à Redon à l'école Charlie

Chaplin

- le 15 novembre à Saint Malo

le lieu est encore à définir

Le SNUipp 35 consulte la profession.

Participez pour donner votre avis aux demi journées d'informations syndicales que nous proposons au mois de décembre.

Octobre 2007

Bulletin
supplément

N° 189 Prix : 1,2 €



SOMMAIRE

Page 1 édit

Page 2 déclaration fédérations syndicales

Page 3 : 1/2 journées d'informations syndicales

Page 4 évaluations, syndicalisation permutations informatisées.

Annexe : bulletin d'adhésion

Communiqué de presse des fédérations

FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

Tous en grève le 20 novembre

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11 200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accroîtra encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. **Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.**

Elles les appellent également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition « *Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent* », en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

Paris, le 23 octobre 2007
NB : SUD Education rendra sa réponse ultérieurement

EVS

Le SNUipp 35 avaient l'an passé rencontré les collègues EVS. Les problèmes lors de leur recrutement n'ont pas été réglés : durée du contrat, formation professionnelle qualifiante. Nous proposons aux EVS de nous contacter afin de programmer ensemble une réunion rapidement.

Les instances du mois

CTPD : 15 novembre
Commission technique paritaire départementale
CAPD : 22 novembre
Formation continue
Commission administrative paritaire départementale
CDEN : 23 novembre
Conseil départemental de l'éducation nationale

Communiqué des fédérations

de la fonction publique

Les fédérations de la Fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement.

Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « *mesures concrètes et ciblées* » sur une partie des agents de la Fonction publique.

Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « *Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat* », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.

Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriaux, hospitaliers) à **faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007** (jour du vote du budget à l'Assemblée Nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la Fonction Publique.

Paris, le 22 octobre 2007

BASE ELEVES

Si le SNUipp se félicite du retrait de certains champs de renseignement, il ne faut pas oublier que nous revendiquons toujours l'arrêt de l'expérimentation. Le fichier base élèves reste un danger pour les libertés individuelles. Le dossier n'est pas clos. Ici, en Ile et Vilaine, en accord avec ses convictions, une directrice a démissionné de ses fonctions, décidée à continuer son engagement par d'autres voies. Pour les autres, des pressions réapparaissent pour effectuer les mises à jour, les bascules, dans les délais les plus courts. Le SNUipp continuera d'intervenir contre tout mode d'intimidation.

RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES

TEMPS DE TRAVAIL ET FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Le SNUipp 35 consulte la profession

La situation de l'enseignement se dégrade. La réception des appels téléphoniques, des mails fait apparaître au travers des cas individuels la mutation générale à la baisse des conditions d'exercice du métier. Et que dire de l'aspect scandaleux des annonces de changements sur les contenus d'enseignement (1 heure d'EPS supplémentaire), l'aménagement de la semaine (quatre jours), sans concertation, sans réflexion sur les multiples modifications qu'entraîne ce genre de décisions.

« Travailler plus et gagner moins » semble être le credo de ceux qui sous prétexte de modernisation augmentent les charges de travail, font régresser notre pouvoir d'achat, diminuent le nombre de postes. Cela se traduit au jour le jour par une pression de plus en plus forte de la hiérarchie pour obtenir une servilité des personnels.

QUESTIONNAIRE

Évolution des rapports avec la hiérarchie :

Avez-vous le sentiment d'être respecté, écouté ?
Avez-vous déjà subi des pressions et de quelle nature ?

Conférences pédagogiques :

Pensez-vous que leurs contenus soient pertinents ? réalistes ? formateurs ?

Inspection :

Avez-vous la satisfaction d'avoir été correctement évalué ?
Comment qualifieriez-vous l'attitude de votre inspecteur à cette occasion ?

Temps de travail :

A combien d'heures estimez-vous votre temps de travail global par semaine (à l'école et hors école) ?

Temps de réunions, formelles et informelles :

Temps de formation continue (stages le mercredi) :

Temps de concertation avec les parents :

Temps de préparation, de correction :

Autres (précisez) :

Autre(s) rubrique(s) qui vous semble(nt) importante :

4 décembre 2007

Rennes 13h30 16h30

Au SNUipp

9 avenue Chardonnet

6 décembre 2007

Redon 13h30 16h30 (lieu à définir).

Saint Malo 13h30 16h30

35 rue Ernest Renan

salle2 Rez-de-chaussée

RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES.

Qui participe ?

Tout le monde peut y participer quelle que soit la fonction : directeur, adjoint, titulaire remplaçant ...syndiqué, non syndiqué.

Comment participer ?

Chacun doit informer son IEN de sa participation (voir modèle de courrier). Cette autorisation est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/86). En cas de problème, nous informez.

Informez les parents d'élèves plusieurs jours à l'avance.

Votre demande doit parvenir à l'IEN au moins une semaine avant la réunion sous peine de refus.

Envoyez la dès maintenant.

Attention : un droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

A l'IEN

Monsieur l'Inspecteur, Madame l'Inspectrice de l'Education nationale

Circonscription de...

Monsieur l'Inspecteur,

Conformément aux dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp le

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de ma haute considération.

Date et signature